

DECLARATION DES ELU-E-S ET RS DE LA CGT PE BZH SUR LA GENERALISATION DE L'OUTIL DE GESTION DES DEPLACEMENTS

Après l'externalisation des activités de réservation des transports et hôtels dans le cadre des déplacements professionnels, **la direction entend transférer une partie de ces activités sur tous les salariés de Pôle emploi** qui se déplacent. Pour autant elle ne se dégage pas de la prestation de Selectour.

En effet, **la réservation des prestations de voyages et la gestion des notes de frais vont être fusionnés dans un seul outil : SAP Concur**. Expérimenté dans 3 régions (BFC, Occitanie, DSI), SAP Concur est généralisé à tous les établissements ce 1^{er} juillet 2021.

Invoquant le « cadre de confiance » dans lequel il s'inscrit, ce nouvel outil dont la promotion vante la simplicité et l'autonomie des salariés n'est en fait qu'un moyen de **réduire les coûts de déplacement en bridant l'outil au strict respect des nouveaux barèmes et règles de déplacements mis en place au 1er janvier**.

Fut un temps où la réservation des déplacements était réalisée en interne par des assistant.e.s. Puis suivit le dogme de l'externalisation à tout-va pour toute activité dite « non cœur de métier ». Le marché a donc été confié à un prestataire pour un coût gigantesque, ce que nous n'avons eu de cesse de dénoncer.

Aujourd'hui les restrictions budgétaires et la « performance par la confiance », projet phare de Pôle emploi semblent avoir suscité une Idée de génie ! Pourquoi ne pas confier ces activités aux agents eux-mêmes via un nouvel outil ?

Au-delà d'un changement d'outil et l'ouverture à de nouvelles modalités de réservation, **ce dossier a des conséquences pour tous les agents et notamment pour les collègues des Directions Régionales et Services concernés par les pôles de réservation interne**.

Pour tous, qui pourront réserver demain les déplacements par eux-mêmes, soit via l'outil, soit en dehors de l'outil en faisant ainsi l'avance des frais de transport et d'hôtels, et en prenant sur le temps de leurs activités ou en dehors de leur temps de travail, cela va changer nos pratiques de déplacements. En effet, **ces changements de modalités auront aussi des conséquences financières sur les agents qui effectuent par eux-mêmes les réservations et qui avanceront les fonds**. Que se passe-t-il si le manager ne valide pas les frais engagés par l'agent ? (avec le nouvel outil, la validation manager intervient à posteriori dans cette situation)

Sous couvert d'une simplification s'inscrivant dans le cadre du Pari de la Confiance (à géométrie variable), cette généralisation n'a d'autre objectif que de faire des économies sur le dos des agents de Pôle emploi.

En effet, la Direction Générale entend réduire drastiquement le coût de fonctionnement de Pôle emploi. Hors dépenses cofinancées et exceptionnelles (dépenses liées au Covid...), **le budget 2021 de fonctionnement est en baisse de 0,3% (-3,9 millions d'euros) par rapport à 2020**. Pire, dans sa note de prospective 2022 présentée au Conseil d'Administration du 7 avril 2021, **la Direction Générale prévoit : « un renforcement volontariste des recherches d'économies de fonctionnement » dont la somme globale doit atteindre une économie de 25,2 millions d'euros**. La généralisation de l'Outil de Gestion des Déplacements s'inscrit dans cette perspective.

Pour la CGT Pôle emploi Bretagne, opposée à toute privatisation, il fallait en terminer avec le prestataire Selectour, réinternaliser complètement l'activité de réservation (en embauchant le nombre de salariés suffisant) et maintenir la validation systématique des notes de frais en DR.

En conséquence, la CGT Pôle emploi Bretagne tout comme ses élu-e-s au CSEC renouvelle son opposition contre la généralisation de l'outil de gestion des déplacements.

